

**59^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : Mercredi 1^{er} juillet 2015

Ouverture : 16 h 05
Clôture : 17 h 45

2. Président : Ambassadrice S. Milačić (FCS) (Monténégro)
Ambassadeur V. Žugić (CP) (Serbie)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président (CP), le Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, Monaco, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/2/15), le Saint-Siège, la Fédération de Russie, la Turquie, la Biélorussie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, l'Ukraine et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont exprimé leurs condoléances à la Tunisie (partenaire pour la coopération) et à la France pour les récentes attaques terroristes dans ces pays.

3. 3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DYNAMIQUE RÉGIONALE DU TRAFIC D'ARMES
VU SOUS L'ANGLE DE LA SÉCURITÉ DES
FRONTIÈRES DANS LA RÉGION
MÉDITERRANÉENNE

Exposés de M. E. Sánchez Merchán, Ministère espagnol de l'intérieur, et de Mme Q. Hanlon, Présidente et Directrice exécutive du Strategic Capacity Group :
Présidente (FCS), M. E. Sánchez Merchán, M^{me} Q. Hanlon, Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de

stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/1/15/Rev.1), Suisse (annexe 1), Turquie, Italie (annexe 2), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Lundi 13 juillet 2015 à 11 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/46
1 July 2015
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

59^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 46 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Chers présidents,
Distingués orateurs invités,
Excellences et chers collègues,

La Suisse souhaite la bienvenue à M. Esteban Sánchez Merchán du Ministère espagnol de l'intérieur et à M^{me} Querine Hanlon, Présidente et Directrice exécutive du Strategic Capacity Group, à la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent (CP) de ce jour.

Les deux exposés instructifs faits par les distingués orateurs invités viennent à point nommé et sont très opportuns, car ils se situent dans le prolongement de plusieurs dialogues de sécurité consacrés au même thème. Ces dialogues ont été organisés par des présidences précédentes du FCS, ont eu lieu au cours d'une séance commune du FCS et du CP qui a été convoquée par la présidence monégasque du FCS et la présidence suisse de l'OSCE fin 2014, à la Conférence inaugurale sur le traçage des armes légères et de petit calibre illicites dans la région de l'OSCE, qui a été mise sur pied en 2013 par l'OSCE en coopération avec INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, ainsi qu'au cours des séminaires régionaux de suivi de cette conférence, qui se tiennent régulièrement depuis l'année dernière.

L'OSCE dispose d'outils éprouvés pour faire face aux problèmes qui se posent en rapport avec les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC). Les mécanismes d'assistance concernant les ALPC et les SMC constituent des procédures pratiques et efficaces pour renforcer la stabilité et la sécurité.

En tant qu'État neutre et non-aligné, la Suisse a un intérêt vital à faire en sorte que le respect du droit international prime sur la force militaire dans les relations internationales. La politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement est donc un pilier central de sa politique de sécurité. Les priorités de notre pays dans ce domaine comprennent notamment la lutte contre le trafic illicite d'armes. Dans le domaine des armes légères et de petit calibre, la politique de la Suisse est double : d'une part, nous sommes déterminés à lutter contre le commerce illicite des petites armes et, d'autre part, nous soutenons toutes les mesures visant à éviter que les armes légères et de petit calibre ne tombent entre les mains de certains groupes dans des régions en proie à des tensions et à des troubles.

La Suisse est préoccupée par les risques accrus découlant dans la région méditerranéenne du trafic illicite d'armes et de munitions correspondantes dû aux développements récents dans les régions du Maghreb et du Moyen-Orient. La prolifération incontrôlée d'armes constitue une grave menace pour la sécurité humaine et intensifie et prolonge les conflits armés, surtout ceux à caractère intra-étatique. Elle entrave la fourniture de premiers secours à ceux qui en ont le plus besoin et facilite la criminalité organisée et la circulation de terroristes.

La Suisse se félicite par conséquent de l'initiative des États-Unis de permettre la fourniture d'une assistance aux partenaires de l'OSCE pour la coopération en suivant les procédures énoncées dans les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles. Nous espérons que nous pourrions parvenir au consensus nécessaire au sein du FCS en temps voulu.

La Suisse est prête à apporter son soutien et son concours aux projets de terrain qui visent à lutter contre les menaces découlant des ALPC et des SMC dans la région méditerranéenne.

Pour la plus grande efficacité possible dans la lutte contre le trafic d'armes, des synergies doivent être trouvées entre l'OSCE et d'autres organisations régionales et internationales, les différents outils devant être appliqués de manière harmonisée et complémentaire afin d'éviter les doubles emplois. La Suisse a été parmi les premiers États signataires du Traité sur le commerce des armes et a ratifié cet accord au niveau national.

Merci de votre attention.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/46
1 July 2015
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

59^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 46 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ITALIE

Madame la Présidente,
Distingués orateurs principaux,
Distingués délégués,

Je tiens tout d'abord à exprimer la sincère gratitude de l'Italie aux présidences monténégrine et serbe pour avoir convoqué la présente séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent (CP) en vue de débattre du trafic d'armes dans la région méditerranéenne. À cet égard, je souhaiterais mentionner la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2014 sur le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et la lutte contre le terrorisme dans la région méditerranéenne, tenue en Bosnie-Herzégovine, qui fera date.

Pour commencer, je souhaiterais réaffirmer la volonté inébranlable de l'Italie de participer activement aux efforts multilatéraux visant à juguler le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC), en particulier ceux de cette Organisation, de l'Organisation des Nations Unies et du G7. La résolution 2220 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée il y a à peine un mois, est la dernière en date des nombreuses résolutions consacrées aux ALPC. Elle met clairement en lumière la menace que pose pour la paix et la sécurité internationale le transfert déstabilisateur de telles armes.

L'Italie estime que les États participants de l'OSCE ont défini progressivement un noyau de positions communes et de meilleures pratiques qui pourrait se révéler très utile dans l'élaboration d'un consensus au niveau mondial. D'où le rôle crucial joué par les organisations régionales et sous-régionales, comme le souligne cette résolution.

L'Italie se félicite en outre de l'adoption de la résolution 2195 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre les menaces transnationales et notamment le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic d'armes.

Madame la Présidente,

La région méditerranéenne, et en particulier ses rives méridionales, continuent à souffrir de la violence armée alimentée par le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. L'Italie est située à l'intersection des nombreux itinéraires de trafics sillonnant la région, dont

la plupart sont également utilisés par les organisations criminelles transnationales pour le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Nous avons assisté avec beaucoup de préoccupation à la prolifération des armes conventionnelles provenant des arsenaux de l'ancien régime libyen. Cette prolifération a contribué dans une large mesure à la déstabilisation du Mali et menace la sécurité de nombreux pays voisins en Afrique du Nord, dans le Sahel et au Moyen-Orient.

Une des plus grandes accumulations récentes d'armes légères et de petit calibre, y compris les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), et de stocks de munitions conventionnelles est en cours en Libye. On estime qu'il s'agit de la plus grande accumulation dans le monde pour un pays non producteur. Des armes et des munitions provenant de ce pays ont été identifiées en Tunisie, en Algérie, au Mali, au Nigéria, au Tchad, en Égypte et en Syrie. Le transfert illicite d'armes, de drogue et de migrants émane en fait surtout d'un certain nombre de pôles en Libye et a des effets socio-économiques et en matière de sécurité.

Les trafics d'armes, de drogue et de migrants sont étroitement liés, et la prolifération des armes illicites a transformé toutes les autres activités criminelles. Un embargo imposé de longue date sur les armes n'a pas empêché le développement du trafic d'armes libyennes. Le trafic d'armes en provenance de ce pays a des incidences négatives sur la paix et la sécurité internationales car les armes faisant l'objet de ce trafic sont destinées à des mouvements insurrectionnels dans l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Eu égard à la situation actuelle dans le Sahel et en Afrique du Nord et au caractère transfrontière de cette accumulation d'armes et de munitions, la seule solution possible pour la communauté internationale consiste à sécuriser les armes, à renforcer les capacités des gardes et de la police aux frontières et à intensifier la coopération régionale.

Sous la direction du Service de l'action antimines de l'ONU, la communauté internationale envisage déjà de mettre en place un cadre technique pour aider le Gouvernement libyen à assurer le contrôle des armes et des munitions en Libye.

Nous sommes prêts à aider la Libye, de même que d'autres États, à mettre en œuvre les moyens dont ils disposent en matière de sécurité des frontières et de contrôle des armes.

Madame la Présidente,

Dans ce contexte, l'approche transdimensionnelle de l'OSCE et la panoplie d'outils bien fournie dont elle dispose avec ses documents et son expérience du terrain pour les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC), à savoir les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC et leurs manuels respectifs des meilleures pratiques, peut être extrêmement efficace pour juguler la prolifération illicite d'armes dans la région méditerranéenne et pour sécuriser les stocks d'armes et de munitions.

Comme l'ont malheureusement prouvé des événements récents, le terrorisme demeure la principale menace pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle. Au fil des ans, l'Organisation s'est attachée tout particulièrement à combler les failles permettant à des terroristes d'acquérir des ALPC et des MANPADS. Je tiens notamment à rappeler en particulier trois documents importants : « Principes de l'OSCE pour les contrôles à

l'exportation de systèmes portatifs de défense aérienne », « Principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre » et « Éléments standard des certificats d'utilisateur final et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC ».

Tous ces documents représentent une contribution remarquable de l'OSCE aux efforts déployés actuellement au niveau international pour juguler la prolifération d'armes létales et faire obstacle à leur transfert à des organisations terroristes et criminelles. Le bilan de la mise en œuvre de ces documents par les États participants et les missions de terrain est excellent.

La Décision n° 10/14 approuvée par le Conseil ministériel à sa réunion de Bâle de décembre dernier encourage les États participants à étudier des moyens d'améliorer l'ouverture vers les partenaires de l'OSCE pour la coopération sur les questions liées aux ALPC et aux SMC.

Il est crucial pour la sécurité globale de la région de l'OSCE de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région méditerranéenne, et le terrorisme ne connaît pas de frontière. La sécurité des États participants ne s'arrête pas aux rivages de la Sicile. Soyons prêts à nous associer à nos partenaires dans la lutte contre cette menace odieuse.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.